

## Activité et fonctionnement du C.A. en 2016

Comme dans toute association, le C.A. est statutairement responsable de l'administration de l'association. Même s'il délègue au bureau élu par lui et non par les adhérents, le C.A. n'en reste pas moins décisionnaire des choix effectués.

Il est donc important de connaître le fonctionnement du C.A. pour savoir s'il remplit ou non le rôle qui est le sien.

### Composition du C.A. en 2016

Le C.A est composé de 12 membres élus par les adhérents, plus 2 membres élus par les délégués.

Jean Luc Romero - Michel	Président
Jacqueline Jencquel	Vice-présidente
Christophe Michel - Romero	Secrétaire général
Mickaël Boulay	Secrétaire Général adjoint
Claire Bazin	Trésorière
Gérard Tourette	Trésorier adjoint
Claudine Crang	
Marie Françoise Fauvel	
Alain Fouché	
Philippe Jamet *	
Nicole Labarre	
Patricia Maitret *	
Francine Noël	
Hubert Sapin	

\* Représentants des délégués

En 2016, le C.A. a été convoqué à 4 reprises (5 février, 21 mai, 9 septembre et 19 novembre). De plus 2 consultations par internet ont eu lieu entre le 2 et 6 mars, et entre le 13 et 20 décembre.

- Un administrateur, Alain Fouché, a été absent aux 4 C.A. convoqués. Excusé à chaque fois, il échappe ainsi à la radiation prévue par les statuts « après 3 absences non justifiées ». Sénateur, conseiller politique du président, il s'est fait également

remarquer par son absence totale d'intervention au Sénat lors du débat sur la loi Claeys-Léonetti.

- Marie-Françoise Fauvel a, quant à elle, été absente excusée à 3 C.A. sur 4.
- 3 autres administrateurs n'ont été absents qu'une seule fois.

A l'exception des 2 cas signalés, on peut donc dire que les administrateurs ont effectivement été présents lors des C.A. convoqués.

Ces 4 C.A. ont permis de traiter 49 sujets qui, sauf à de très rares exceptions, ont donné lieu à des décisions adoptées à l'unanimité.

Les relevés de décisions ne font état d'aucun échange ; il s'agit d'enregistrement de décisions déjà prises.

Le 19/11, il est indiqué que Patricia Maitret, représentante des délégués, pose des questions. Nous ne saurons pas lesquelles ni les réponses reçues....

Outre ces 49 sujets, le C.A. a examiné la nomination ou le renouvellement de 40 délégués : 37 décisions favorables – 3 décisions reportées

Les 2 consultations du C.A. par internet ont porté exclusivement sur la prise en charge financière des recours de Jean Mercier déposés par son avocat Maître Boulay, administrateur.

En mars, prise en charge pour l'appel : 6 votes pour, 1 contre et 7 n'ont pas pris part au vote.

En décembre, prise en charge des frais de procédure en Cassation : 11 votes pour, 3 n'ont pas pris part au vote.

**La lecture des relevés de décisions fait clairement apparaître que, contrairement à ce qu'il devrait être, le C.A. ne joue qu'un rôle purement formel dans le fonctionnement de l'association. Il se contente de valider. Aucune proposition, aucun débat.**